

Image not found or type unknown



Travail à temps partiel : heures complémentaires ou heures supplémentaires ?

publié le **12/07/2012**, vu **804 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Un surcoût de commandes vous oblige à faire travailler un salarié à temps partiel au-delà des heures prévues dans son contrat de travail. Faut-il les rémunérer comme des heures supplémentaires ?

[Lire l'article](#)